

## 2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

### 2.1. LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations régionales pour le développement des projets éoliens. Ils se concluent par une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien.

Le SRE de l'ancienne région Poitou-Charentes, approuvé en 2012, dessine des zones dites «favorables à l'éolien» à partir des contraintes, servitudes et sensibilités recensées à l'échelle régionale. Le SRE de Poitou-Charente a été annulé en 2017, par la juridiction administrative. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de 2012.

La ZIP se trouve en dehors de la zone favorable à l'éolien. Elle nécessite donc une vigilance accrue au regard des effets d'écrasements potentiels et des modifications des rapports d'échelle. Néanmoins elle se situe à proximité d'une ZDE (Zone de Développement Éolien).

### 2.2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE PAYSAGER

En complément du recensement des enjeux (dont sont issues les cartes précédentes), le SRE émet plusieurs recommandations vis-à-vis des stratégies d'implantation des projets éoliens et identifie plusieurs recommandations d'ordre paysagères, à savoir :

- maintenir les rapports d'échelle ;
- ménager des espaces de «respiration paysagère» et des espaces de transition entre les différents parcs éoliens afin d'éviter une saturation des paysages ou la dégradation des paysages à forte valeur affective ;
- éviter les rapports de covisibilité défavorable vis-à-vis des paysages remarquables, de monuments et / ou de villages ;
- garantir la lisibilité topographique du territoire ;
- composer le futur projet éolien avec les lignes de forces du paysage naturelles ou humaines ;
- limiter le mitage des parcs éoliens pour éviter la banalisation du territoire ;
- protéger les perspectives historiques et emblématiques depuis les axes routiers afin de limiter les points d'appels et les perturbations visuelles ;
- préserver la qualité paysagère des panoramas.

Ces éléments seront étudiés dans les chapitres dédiés à l'habitat ou au patrimoine bâti, culturel et paysager.

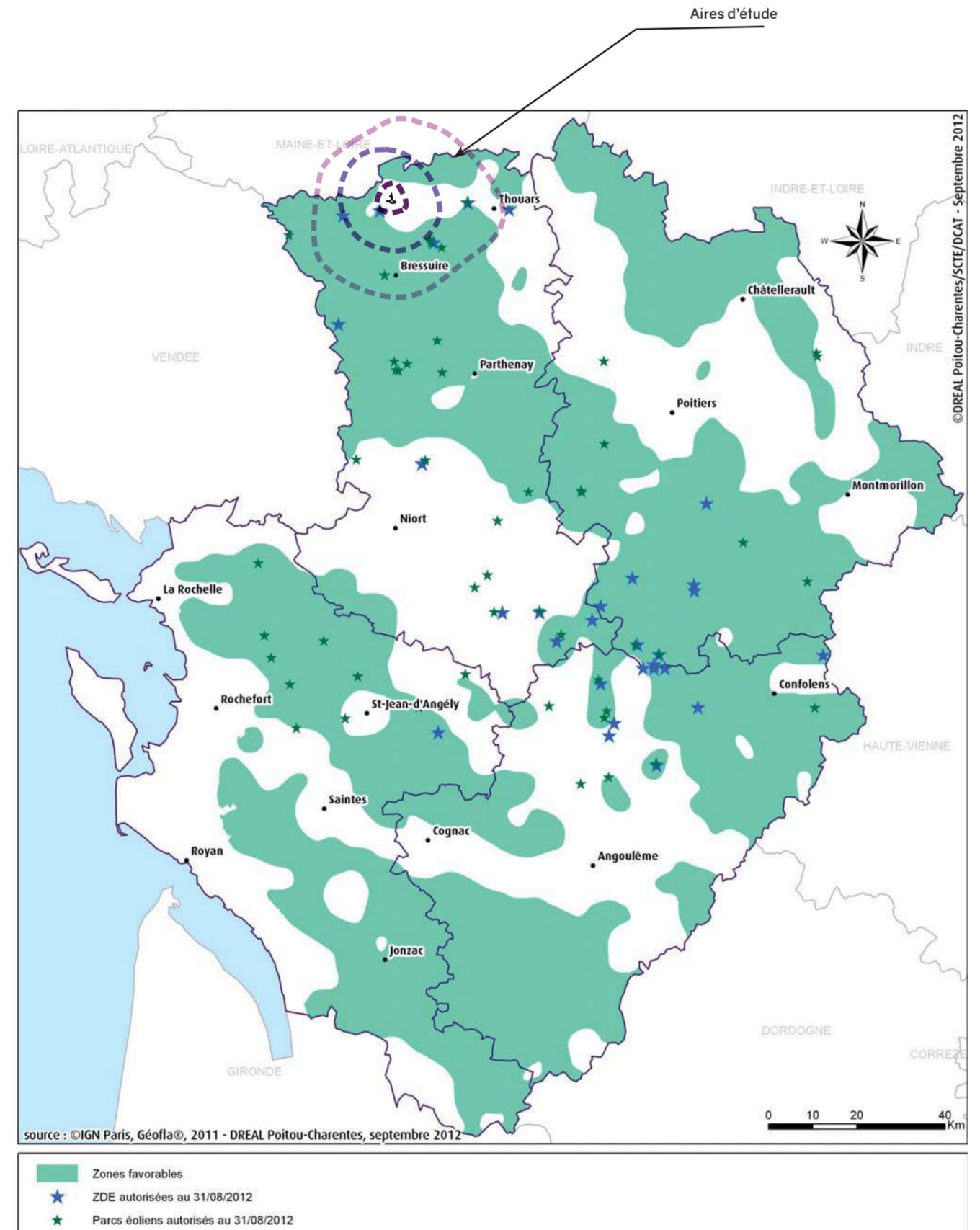


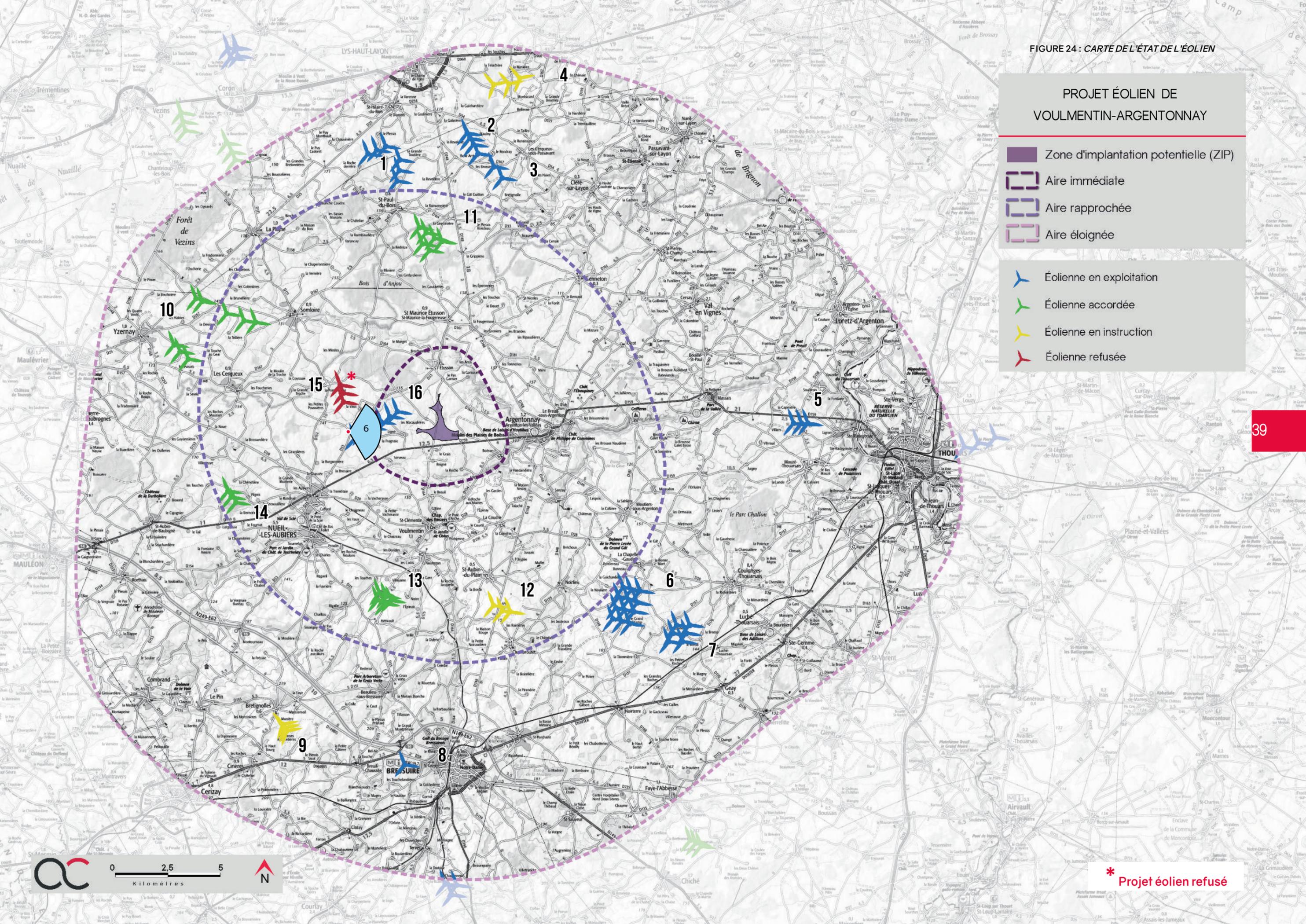
Figure 23 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables à l'éolien - Source : SRE Poitou-Charente

FIGURE 24 : CARTÉ DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction
-  Éolienne refusée



\* Projet éolien refusé

## 2.3. EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

La ZIP s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. Le projet de Voulmentin-Argentonnay s'insère le long de la RD 759 à proximité du parc existant de la Fragnais.

Le territoire d'étude compte aujourd'hui 8 parcs construits, 5 accordés, 2 parcs en instruction et un parc refusé. Globalement, les implantations retenues pour ces parcs éoliens sont des alignements d'une à deux lignes plus ou moins réguliers ou en bouquet (voir trois lignes pour le parc de Argentonnay-Noirterre). On distingue deux types d'orientations d'implantation des parcs éoliens dans l'aire d'étude à savoir :

- > nord-ouest / sud-est principalement au nord-ouest de l'aire d'étude
- > nord-est/sud-ouest pour les parcs d'Argentonnay-Noirterre, de Coulonges et de la Fragnais (aire d'étude immédiate)

Au vu du contexte éolien, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le VIP et les parcs les plus proches notamment le parc de la Fragnais et d'Étusson. Ainsi, le projet de Voulmentin-Argentonnay devra être compatible, dans l'implantation des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.

N°	DÉPARTEMENT	NOM DU PARC	STATUT	DISTANCE DE LA ZIP (~ en km)
1	Maine-et-Loire (49)	PE du Vihiersois (ouest)	Construit	10,5
2	Maine-et-Loire (49)	PE du Vihiersois (est)	Construit	12,1
3	Maine-et-Loire (49)	PE du Grand champ énergie	Construit	10,8
4	Maine-et-Loire (49)	PE du Champs du Moulin Energies	En instruction	15,1
5	Deux-Sèvres (79)	PE de Mauzé-Touarsais	Construit	16,1
6	Deux-Sèvres (79)	PE Argentonnay-Noirterre	Construit	10,8
7	Deux-Sèvres (79)	PE de Coulonges	Construit	13,9
8	Deux-Sèvres (79)	Éolienne du lycée agricole des Sicaudières	Construit	15,8
9	Deux-Sèvres (79)	PE des Paqueries	En instruction	15,5
10	Maine-et-Loire (49)	PE du Bocage	Autorisé	9,2
11	Deux-Sèvres (79)	PE de Saint-Maurice	Autorisé	7,4
12	Deux-Sèvres (79)	PE du Plain	Autorisé	8,3
13	Deux-Sèvres (79)	PE des Herbes blanches	Autorisé	7,9
14	Deux-Sèvres (79)	PE de Delta Sèvre Argent	Autorisé	9,4
15	Deux-Sèvres (79)	PE d'Étusson	Refusé	3,9
16	Deux-Sèvres (79)	PE de la Fragnais	Construit	1,2

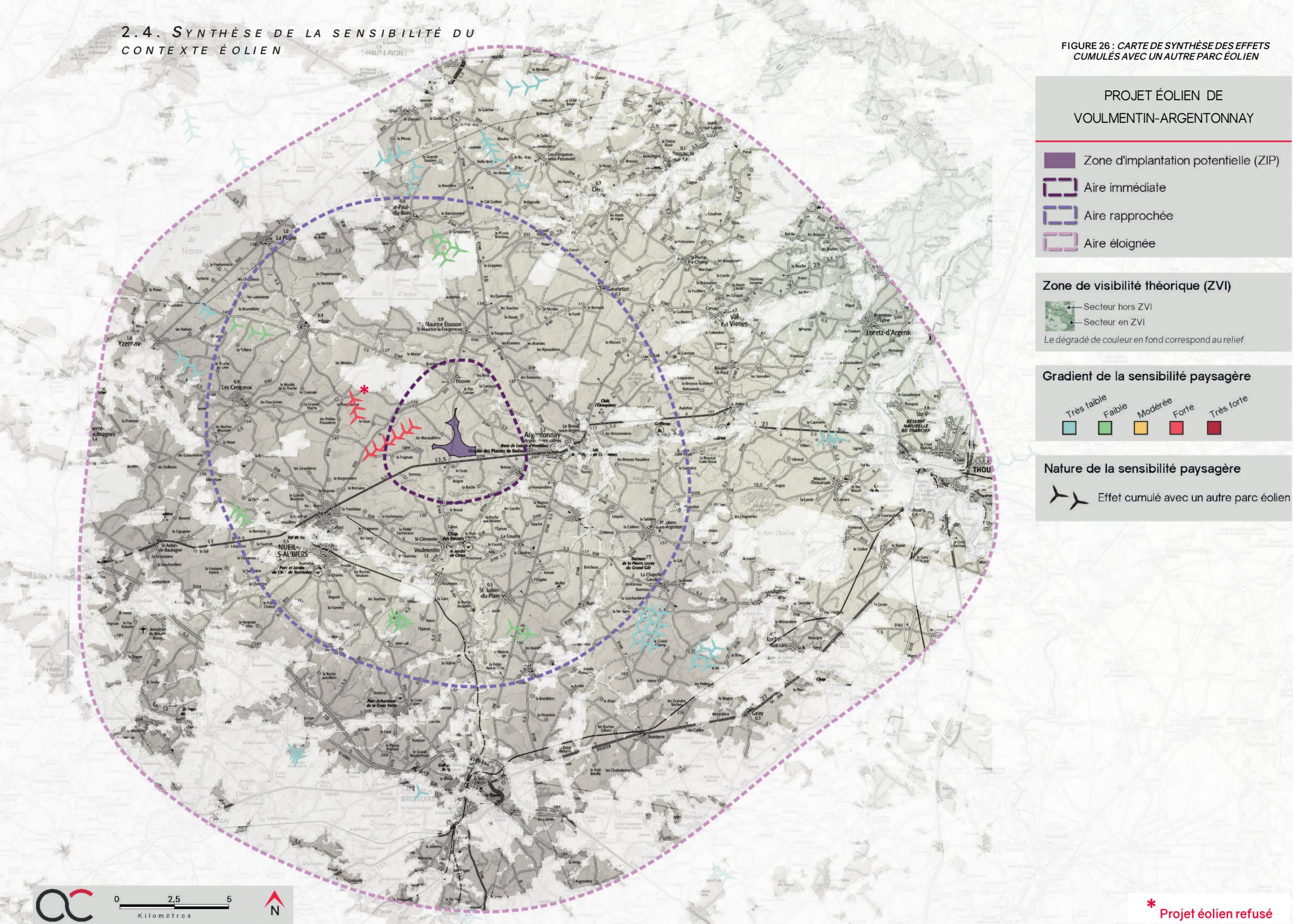
Figure 25 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude



Photo 6 : Ambiance paysagère // Parc éolien de la Fragnais à l'ouest de la ZIP

## 2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

FIGURE 26 : CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN



### 3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

#### 3.1. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude. Le site le plus proche étant le Val de Loire situé à plus de 35 km au nord de la ZIP.

#### 3.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude éloignée compte 4 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP (case surlignée en violet), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du VIP,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

#### ■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
<b>AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>								
Le village et le château de Passavent-sur-Layon	Passavent-sur-Layon	Maine-et-Loire	Inscrit	14,1	Implanté dans la vallée du Layon et s'étalant sur le rebord de plateau	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible depuis le nord du village	Pas de covisibilité entre le site et le VIP
Château de Thouars et ses abords	Thouars	Deux-Sèvres	Inscrit	20,4	Implanté dans la vallée du Thouet au sud de la ville de Thouars	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Pas de covisibilité entre le site et le VIP
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la vallée du ruisseau de Coulonges en amont	St-Jacques-de-Thouars	Deux-Sèvres	Inscrit	18,9	Implanté dans la vallée du Pressoir	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Pas de covisibilité entre le site et le VIP
Domaine des Roches Blanches	Le Pin	Deux-Sèvres	Classé	15,1	Implanté sur un versant au nord-est du bourg du Pin	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame végétale	Potentielle covisibilité entre le site et le VIP

Figure 27 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 28 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Site inscrit
- Site classé

#### Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

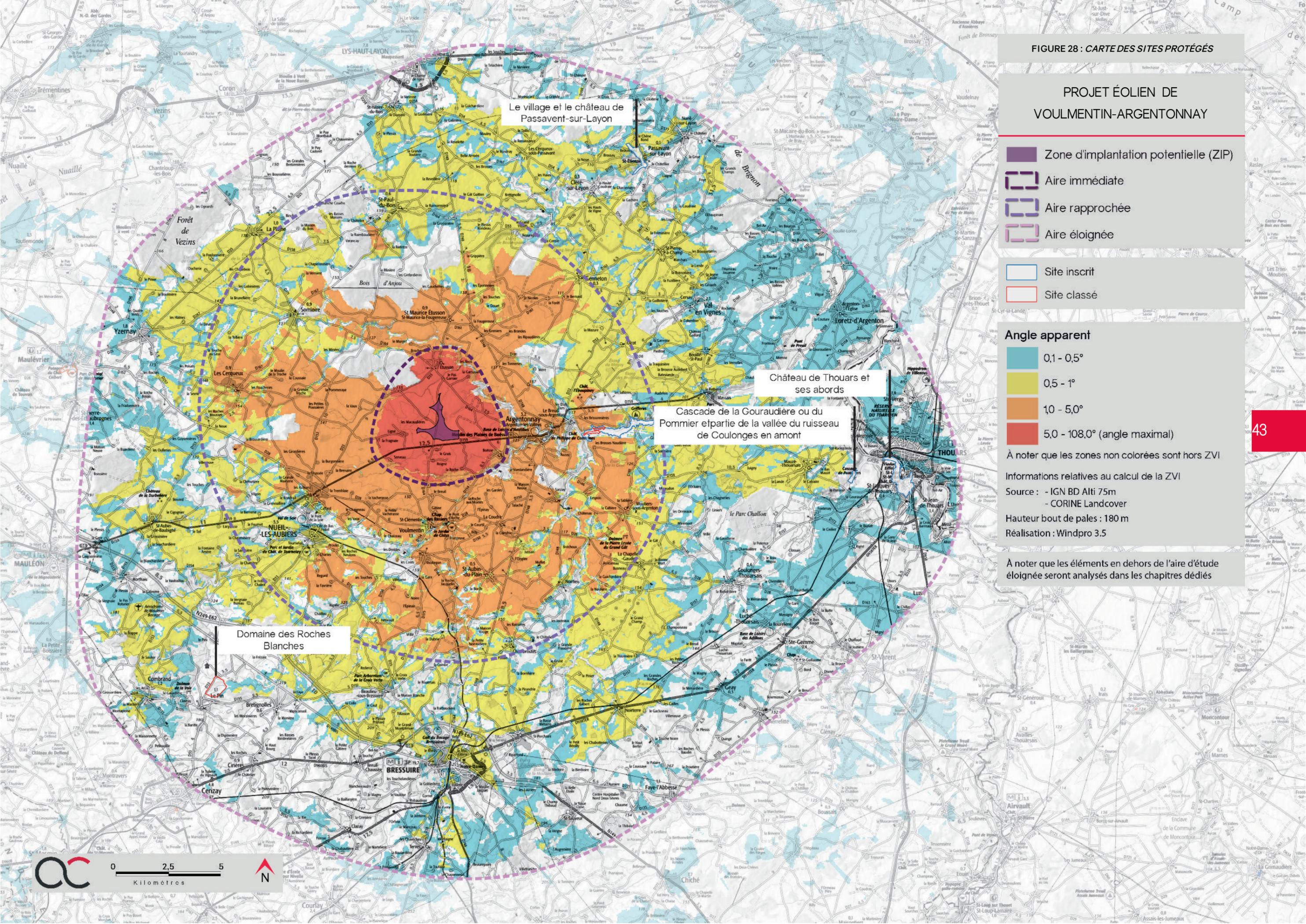
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés



## ■ LE VILLAGE ET LE CHÂTEAU DE PASSAVENT-SUR-LAYON // PASSAVENT-SUR-LAYON



Figure 29 : Localisation du site inscrit du village et château de Passavent-sur-Layon

« **Le village** : Il s'est développé autour de deux ouvrages, le château bâti au XI<sup>e</sup> siècle et le prieuré Notre Dame du XII<sup>e</sup> siècle. Ces deux centres seront à l'origine au XV<sup>e</sup> siècle des deux paroisses Saint-Étienne et Notre-Dame. L'église Saint-Étienne sera détruite en 1626. La structure actuelle du village reflète encore cette bipolarisation.

**Le château** : Face au Poitou, sur le haut Layon, le comte d'Anjou Foulques Nerra fait construire un château au XI<sup>e</sup> siècle. Ruiné, il est reconstruit après 1210 sur le site actuel, à la place du four du prieuré, avec une enceinte cantonnée de tours ; s'ajoute au XV<sup>e</sup> siècle un logis à haute tour d'escalier. Le château est ravagé par les huguenots en 1574. Au XVIII<sup>e</sup> siècle un nouveau logis est construit, puis vers 1930 l'ensemble est réaménagé en maison viticole avec celliers.»

### Degré d'ouverture sur le paysage :

Depuis le nord du village, la vue est dégagée par les champs viticoles et par le mouvement du relief. Le VIP est à peine visible au loin avec une prégnance minimale. Sa visibilité est négligeable. Ainsi, la sensibilité depuis le site inscrit du village et château de Passavent-sur-Layon est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 7 : Vue depuis l'entrée de bourg de Passavent - le VIP est masqué par le relief et la vigne au premier plan



Photo 8 : Ambiance paysagère // Illustration du centre-bourg de Passavent-sur-Layon

■ DOMAINE DES ROCHES BLANCHES // LE PIN



Figure 30 : Localisation du site classé du domaine des Roches Blanches



Photo 9 : La vue est dégagée et le VIP est visible avec une très faible prégnance

**Degré d'ouverture sur le paysage :**

«Au XIXème, sur 60 ha de coteaux et de landes, création d'un parc «à l'anglaise» : ouverture de vastes prairies, plantations d'arbres, bosquets, haies, charmilles, étangs et constructions de maisons, dépendances et écuries. Aujourd'hui, cette organisation de l'espace est intégralement maintenue : élevage bovin et cultures certifiées BIO, sylviculture jardinée, jardin, et bâti restaurés. La présence d'arbres dans leurs dimensions matérielles et immatérielles prédomine, l'ensemble constituant un écosystème où cohabitent l'homme, la faune et la flore.»<sup>1</sup> Depuis les abords du domaine des Roches Blanches aucune visibilité du VIP n'est possible en raison du relief et de la trame végétale importante. Depuis le sud-ouest du site, malgré la route belvédère offrant une large ouverture du le paysage et une visibilité très faible du VIP, le site n'est pas distinguable. La sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>								
Le village et le château de Passavent-sur-Layon	Passavent-sur-Layon	Maine-et-Loire	Inscrit	14,1	Implanté dans la vallée du Layon et s'étalant sur le rebord de plateau	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
Château de Thouars et ses abords	Thouars	Deux-Sèvres	Inscrit	20,4	Implanté dans la vallée du Thouet au sud de la ville de Thouars	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la vallée du ruisseau de Coulonges en amont	St-Jacques-de-Thouars	Deux-Sèvres	Inscrit	18,9	Implanté dans la vallée du Pressoir	Hors ZVI	Nulle	Nulle
Domaine des Roches Blanches	Le Pin	Deux-Sèvres	Classé	15,1	Implanté sur un versant au nord-est du bourg du Pin	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 31 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

### 3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée compte un seul SPR, celui de Thouars

#### ■ SPR DE THOUARS



Figure 32 : Localisation du SPR de la ville de Thouars



Figure 33 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Thouars

#### Description et degré d'ouverture sur le paysage :

«Le périmètre proposé découle du diagnostic territorial intégrant les secteurs d'identités bâties et paysagères avec leurs spécificités et leurs enjeux. Le périmètre de l'Aire ne couvre donc pas l'ensemble du territoire communal, il s'est concentré sur les secteurs identitaires forts, ainsi que les secteurs de paysages

sensibles et sa délimitation a été définie en fonction des enjeux paysagers et des vues sur le promontoire.

Le périmètre prend donc à la fois le centre historique et les extensions XIX<sup>e</sup>, mais également les ensembles ouvriers identitaires et le patrimoine ferroviaire.

Une extension de périmètre a également été réalisée sur la vallée afin d'intégrer l'ensemble de la vallée du Thouet support de paysage, de biodiversité et corridor

écologique.

L'Aire de Mise en Valeur est divisée en 3 aires distinctes, réparties en deux grandes catégories : secteurs d'identité bâtie et secteurs d'identité paysagère. Chacune de ces zones est traitée dans le règlement général, mais des mises en œuvre ou précautions spécifiques les concernant, ce qui nécessitait une localisation précise sur le document graphique.»<sup>1</sup>

Le SPR de Thouars se situe partiellement en ZVI. Néanmoins, depuis ses abords, en raison du relief, de la trame bâtie et de la trame végétale (notamment celle de la ripisylve du Thouet) la sensibilité depuis les abords est qualifiée de nulle.

<sup>1</sup> Document de synthèse - révision et transformation de la ZPPAUP en AVAP, communauté de commune de Thouars - 2015

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

FIGURE 34 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
  -  0,5 - 1°
  -  10 - 5,0°
  -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

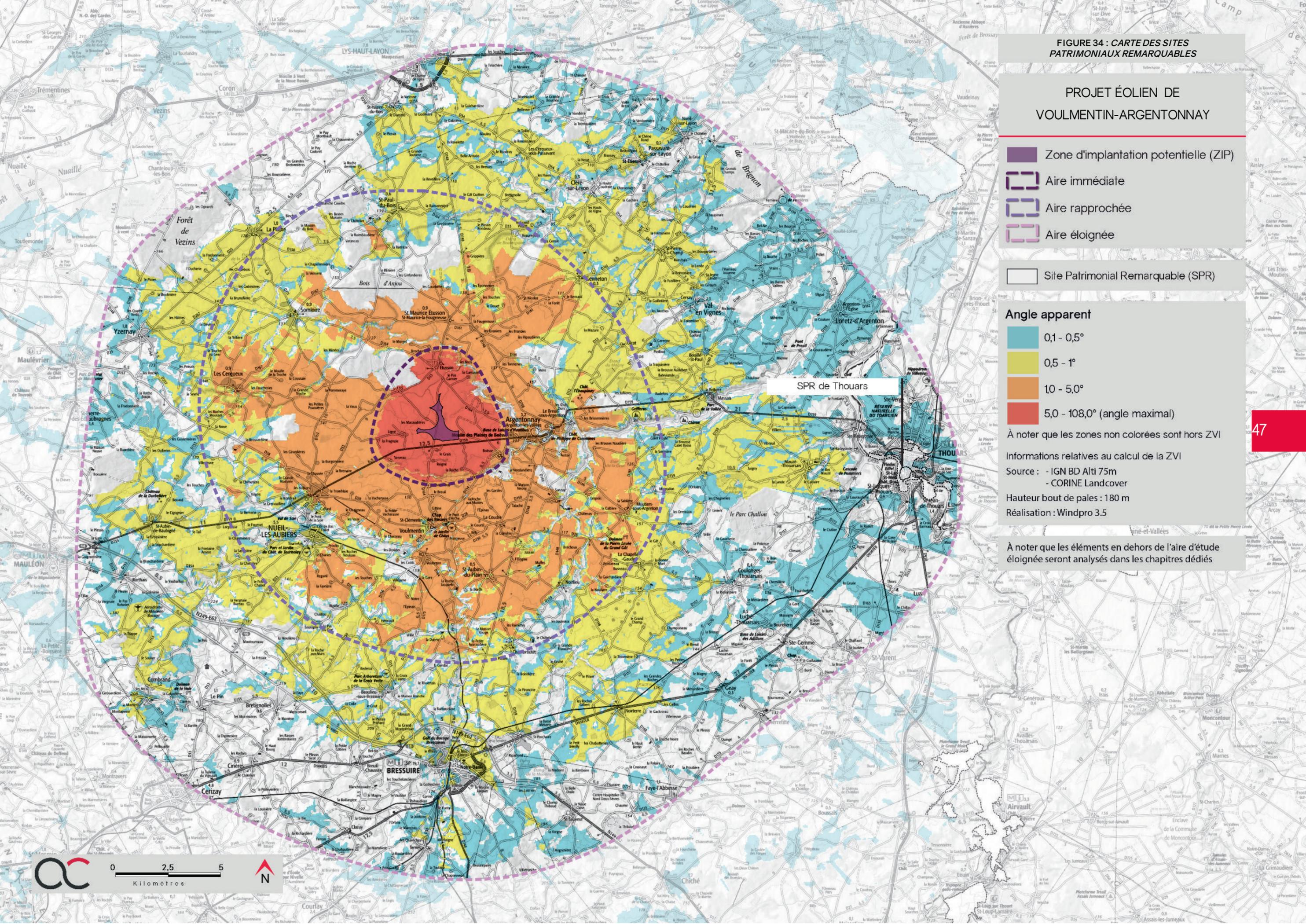




FIGURE 36 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

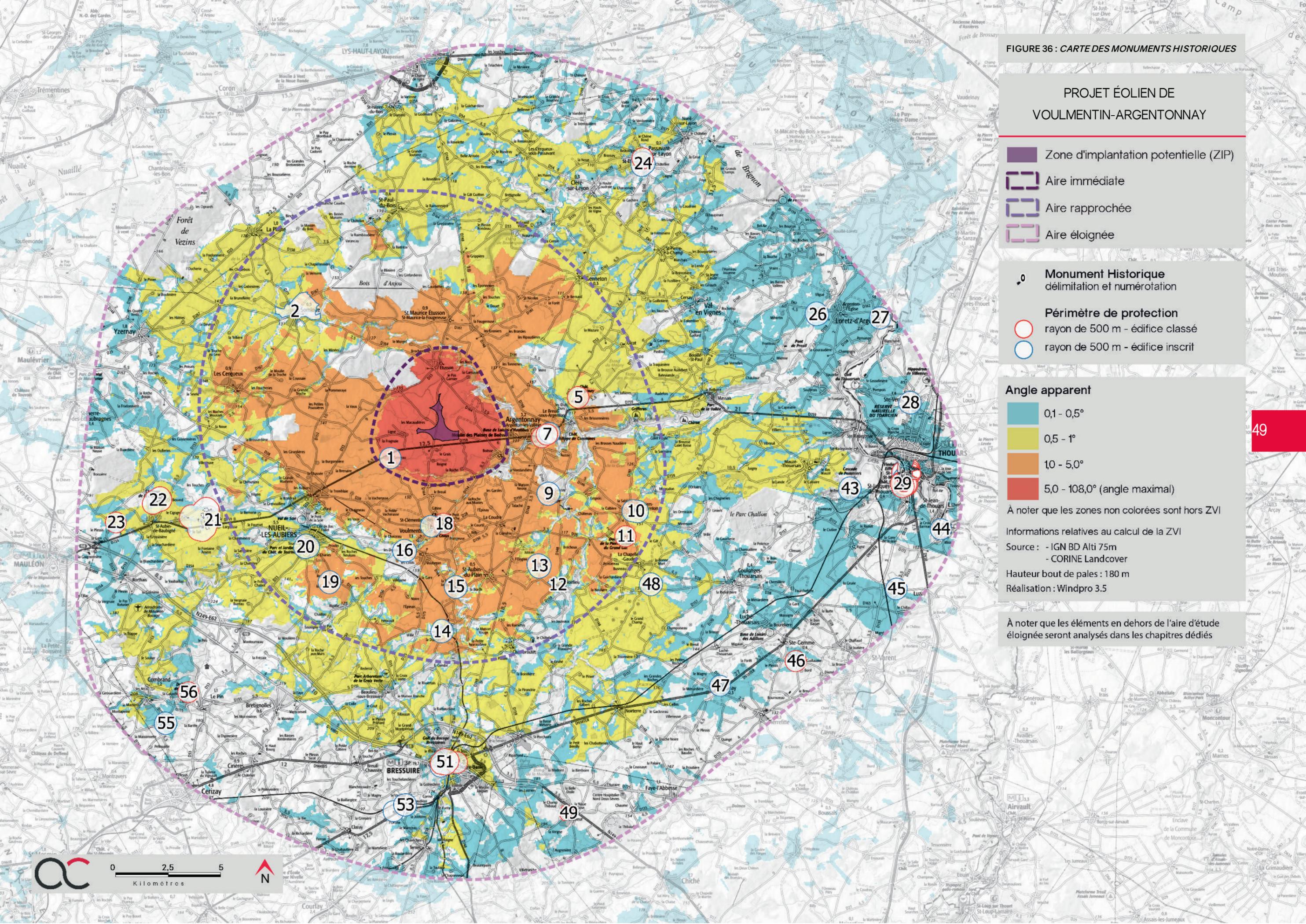
-  Monument Historique  
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection  
rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
  -  0,5 - 1°
  -  10 - 5,0°
  -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI  
Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Landcover  
Hauteur bout de pales : 180 m  
Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés



## ■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESENTIE AVEC LE VI
<b>AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>									
21	Roches gravées	Mauléon	79	Inscrit	10,8	Implanté à proximité d'un vallon le long de la RD 759	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis l'est du monument historique	Pas de covisibilité présente entre le VIP et le monument historique
22	Château de la Durbellière	Mauléon	79	Classé	12,9	Implanté au cœur du plateau agricole	Partiellement en ZVI	VIP visible depuis l'est du monument historique	Pas de covisibilité présente entre le VIP et le monument historique
23	Polissoir dans le parc du château de la Marotte	Mauléon	79	Classé	15,1	Implanté au cœur du plateau agricole	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
24	Château de Passavant	Passavant-sur-Layon	49	Inscrit	14,7	Implanté sur le versant nord du Layon	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
25	Église Saint Etienne	Passavant-sur-Layon	49	Partiellement Classé	14,9	Implanté dans le centre-bourg de Passavant-sur-Layon	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
26	Château de la Roche	Argenton-l'Église	79	Partiellement inscrit	18,1	Implanté sur le versant nord d'Argenton	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
27	Commanderie de Prailles	Saint-Martin-de-Sanzay	79	Inscrit	21,0	Implanté dans la plaine du Thouet	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
28	Château de la Forêt	Sainte-Verge	79	Partiellement inscrit	21,8	Implanté dans le centre-bourg de Sainte-Verge	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
29	Château	Thouars	79	Classé	21,5	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
30	Eglise Saint-Médard	Thouars	79	Classé	21,6	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
31	Eglise Saint-Laon	Thouars	79	Classé	21,4	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
32	Maison du Président Tyndo	Thouars	79	Inscrit	21,8	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
33	Immeubles	Thouars	79	Partiellement Classé	21,7	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
34	Chapelle du château	Thouars	79	Classé	21,5	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
35	Vieux Pont et poterne	Thouars	79	Classé	21,6	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
36	Remparts (restes des anciens)	Thouars	79	Classé	21,8	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
37	Hôtel de ville	Thouars	79	Partiellement inscrit	21,5	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
38	Hôtel des Trois Rois	Thouars	79	Inscrit	21,5	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP

Figure 37 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
39	Tour du Prince de Galles	Thouars	79	Classé	21,8	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
40	Maison 15e siècle	Thouars	79	Classé	21,6	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
41	Tour du Prévôt	Thouars	79	Classé	21,8	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
42	Maison	Thouars	79	Partiellement inscrit	21,5	Implanté dans le centre-bourg de Thouars	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
43	Château du Pressoir	Mauzé-Thouarsais	79	Inscrit	19,0	Implanté dans le creux de la vallée du pressoir	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
44	Moulin (restes du)	Missé	79	Inscrit	23,6	Implanté dans la vallée du Thouet	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
45	Château de Thiors	Luzay	79	Partiellement inscrit	22,3	Implanté sur la périphérie est de Th@iors	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
46	Chapelle Saint-Guillaume	Sainte-Gemme	79	Classé	19,4	Implanté au sud du ruisseau Saint-Guillaume	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
47	Église Saint-Maixent	Geay	79	Partiellement inscrit	17,3	Implanté la RD 938 ter en centre-ville de Geay	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
48	Château de Vermette (restes du)	Argentonnay	79	Inscrit	11,6	Implanté au cœur du plateau agricole	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
49	Église de Saint-Sauveur de Givre en Mai	Bressuire	79	Classé	18,8	Implanté dans le centre-bourg de St-Sauveur de Givre en Mai	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
50	Église Notre-Dame	Bressuire	79	Classé	15,5	Implanté dans le centre-bourg de Bressuire	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
51	Château	Bressuire	79	Classé	15,5	Implanté dans le centre-bourg de Bressuire	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
52	Prieuré de Saint-Cyprien	Bressuire	79	Partiellement inscrit	15,7	Implanté dans le centre-bourg de Bressuire	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
53	Logis du Puy Blain	Bressuire	79	Inscrit	17,6	Implanté sur le rebord de plateau à l'est du ruisseau de Clazay	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
54	Chapelle	Bressuire	79	Inscrit	18,0	Implanté sur le rebord de plateau à l'est du ruisseau de Clazay	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
55	Château de la Pastellière	Combrand	79	Partiellement inscrit	18,5	Implanté dans le hameau de la Pasteulière	En ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP
56	Dolmen	Pin	79	Classé	16,6	Implanté à l'est de la vallée de l'Argent	Hors ZVI	Pas de visibilité depuis les abords du monument historique	Pas de covisibilité entre le monument historique et le VIP

Figure 38 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2

## MH 21 - ROCHES GRAVÉES // MAULÉON

> Risque de visibilité

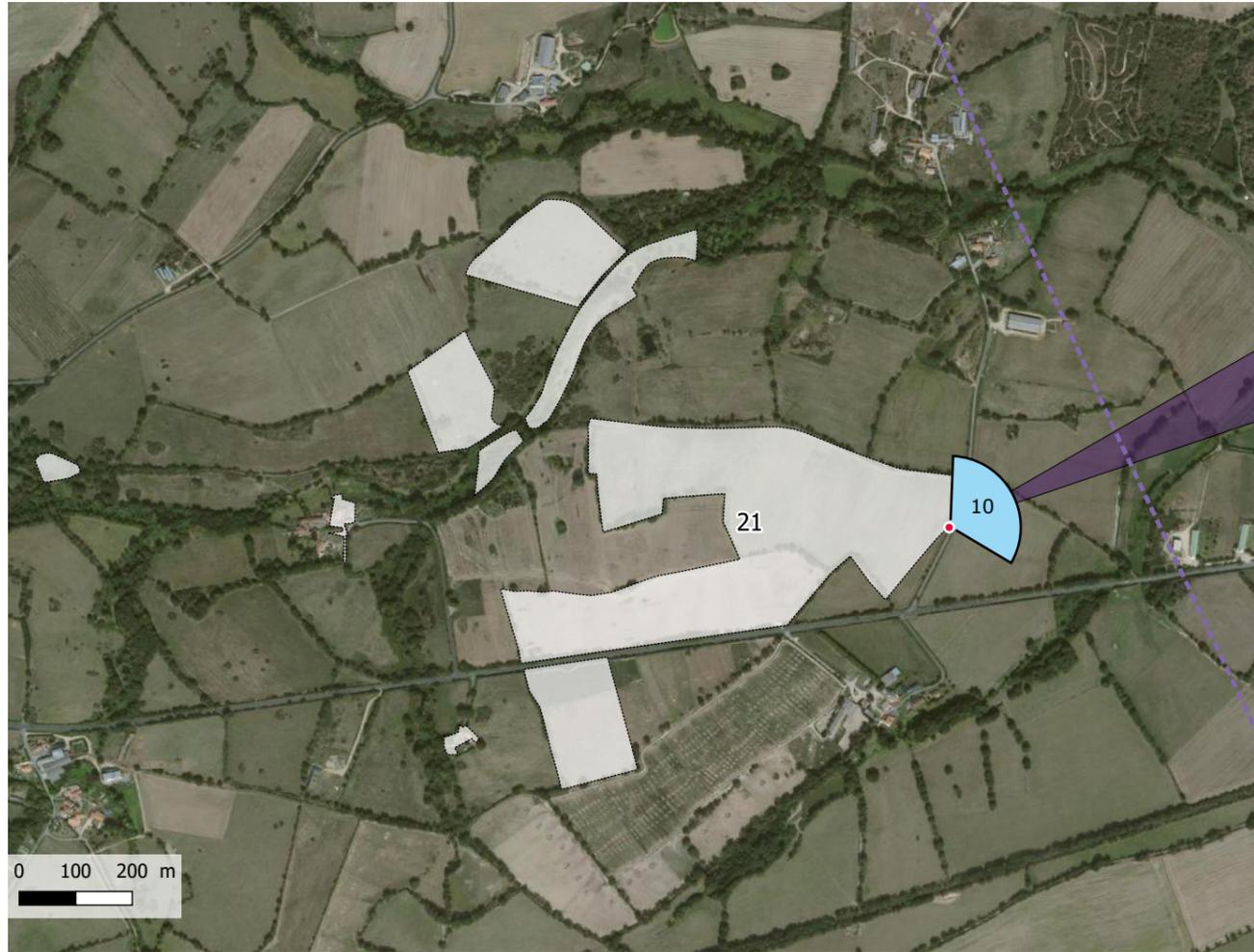


Photo 10 : Perception du VIP depuis l'est du monument historique des Roches Gravées

**Degré d'ouverture sur le paysage** : Depuis l'est du monument historique des Roches Gravées la vue est dégagée par les champs et les ondulations du relief. Le VIP apparaît au loin sur la ligne d'horizon avec une prégnance peu importante. En raison de cette faible prégnance liée à la distance d'éloignement du VIP, la sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

## MH 22 - CHÂTEAU DE LA DURBELLIÈRE // MAULÉON

> Risque de visibilité

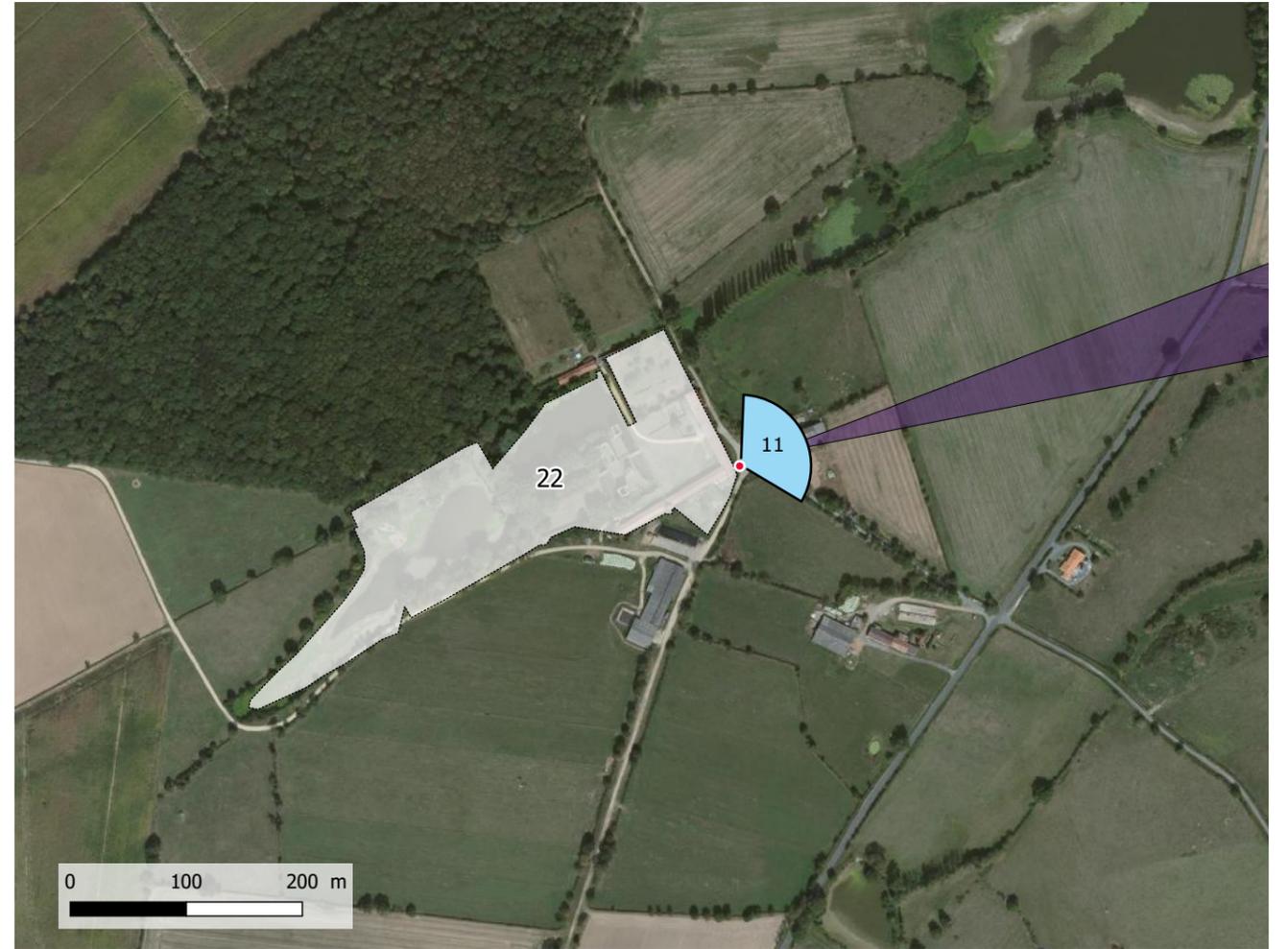


Photo 11 : Perception du VIP depuis les abords du château de la Durbellière

**Degré d'ouverture sur le paysage** : Depuis les abords du château de la Durbellière, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction du VIP sur un champs cultivé. Des filtres et masques visuels s'inscrivent entre le château et le VIP, néanmoins ce dernier reste en partie perceptible. La sensibilité est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
<b>AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE</b>									
21	Roches gravées	Mauléon	79	Inscrit	10,8	Implanté à proximité d'un vallon le long de la RD 759	Partiellement en ZVI	Très faible	Nulle
22	Château de la Durbellière	Mauléon	79	Classé	12,9	Implanté au cœur du plateau agricole	Partiellement en ZVI	Très faible	Nulle

Figure 39 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

### 3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

FIGURE 40 : CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

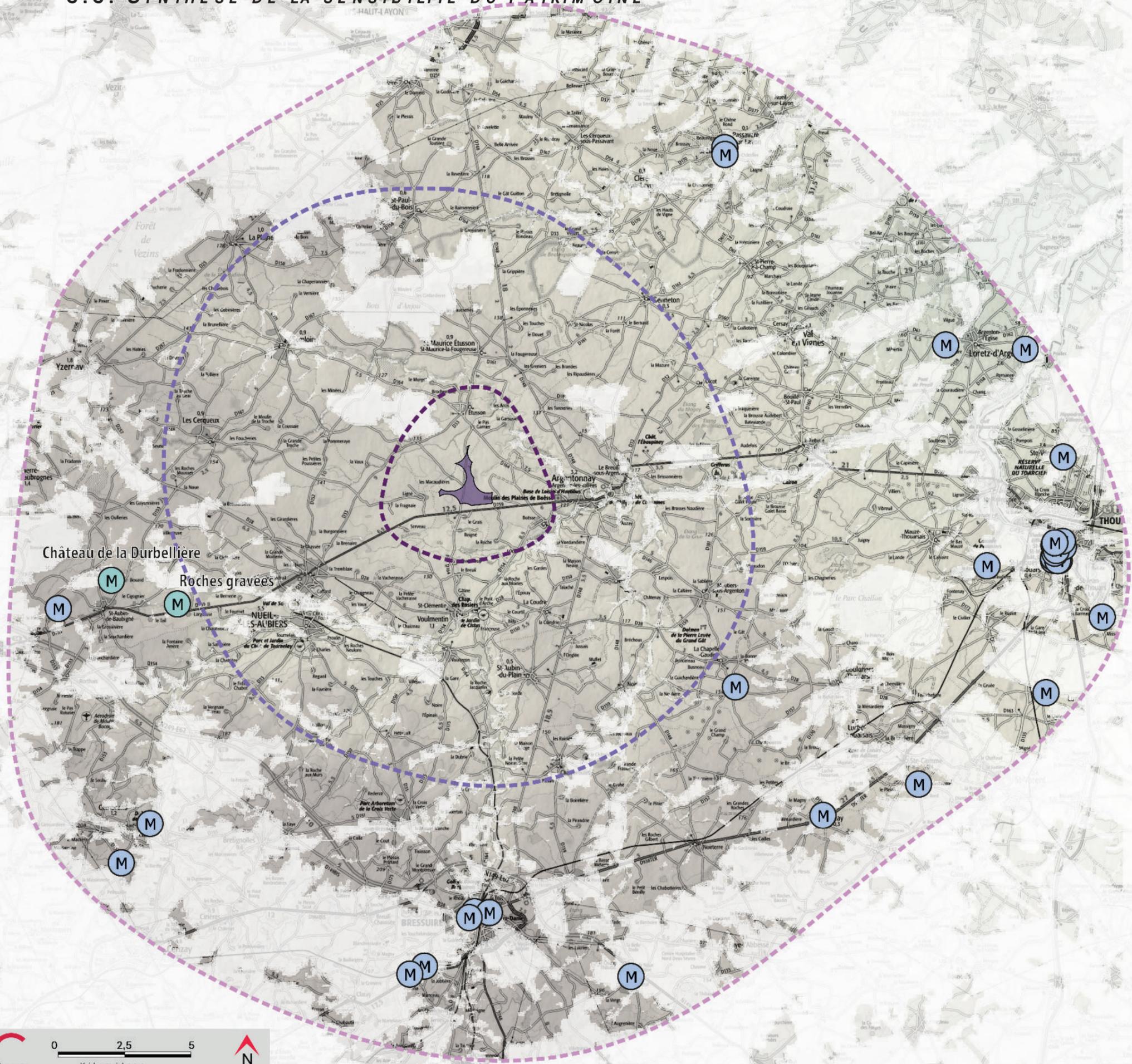
- Secteur hors ZVI
  - Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

#### Gradient de la sensibilité paysagère

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

- Visibilité depuis un monument historique





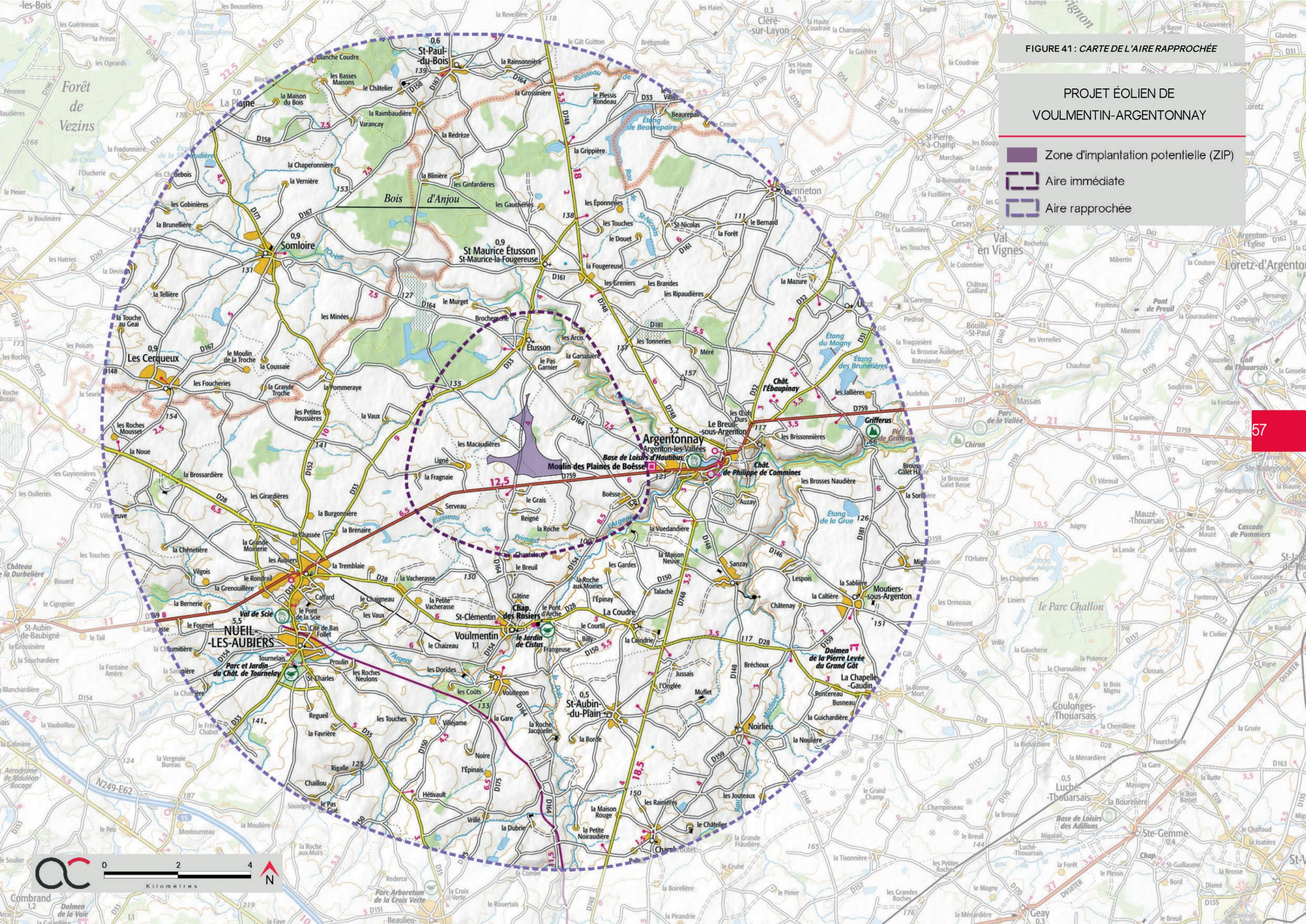
## C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



FIGURE 41 : CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE  
VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



## 1. CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

### 1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude est traversée par de nombreux cours d'eau notamment l'Argenton qui est le cours d'eau principal de l'aire d'étude rapprochée formant un axe nord-est / sud-ouest. L'Ouère est l'un des affluents de l'Argenton (tout comme le Dolo et la Madoire). Ces deux cours d'eau confluent dans la ville d'Argentonnay à l'est de la ZIP. Ces différents cours d'eau creusent le relief de plateau et se distinguent par la végétation importante qui accompagne les vallées.

Les vues sont fréquemment cloisonnées ou filtrées par les boisements qui ornent les versants des vallées principales de l'Argenton et de l'Ouère. Ces composantes réduisent la visibilité pressentie du VIP au sein de l'aire d'étude rapprochée.



Photo 12 : Ambiance paysagère // Perception de la vallée de l'Argenton depuis le sud-est d'Argentonnay

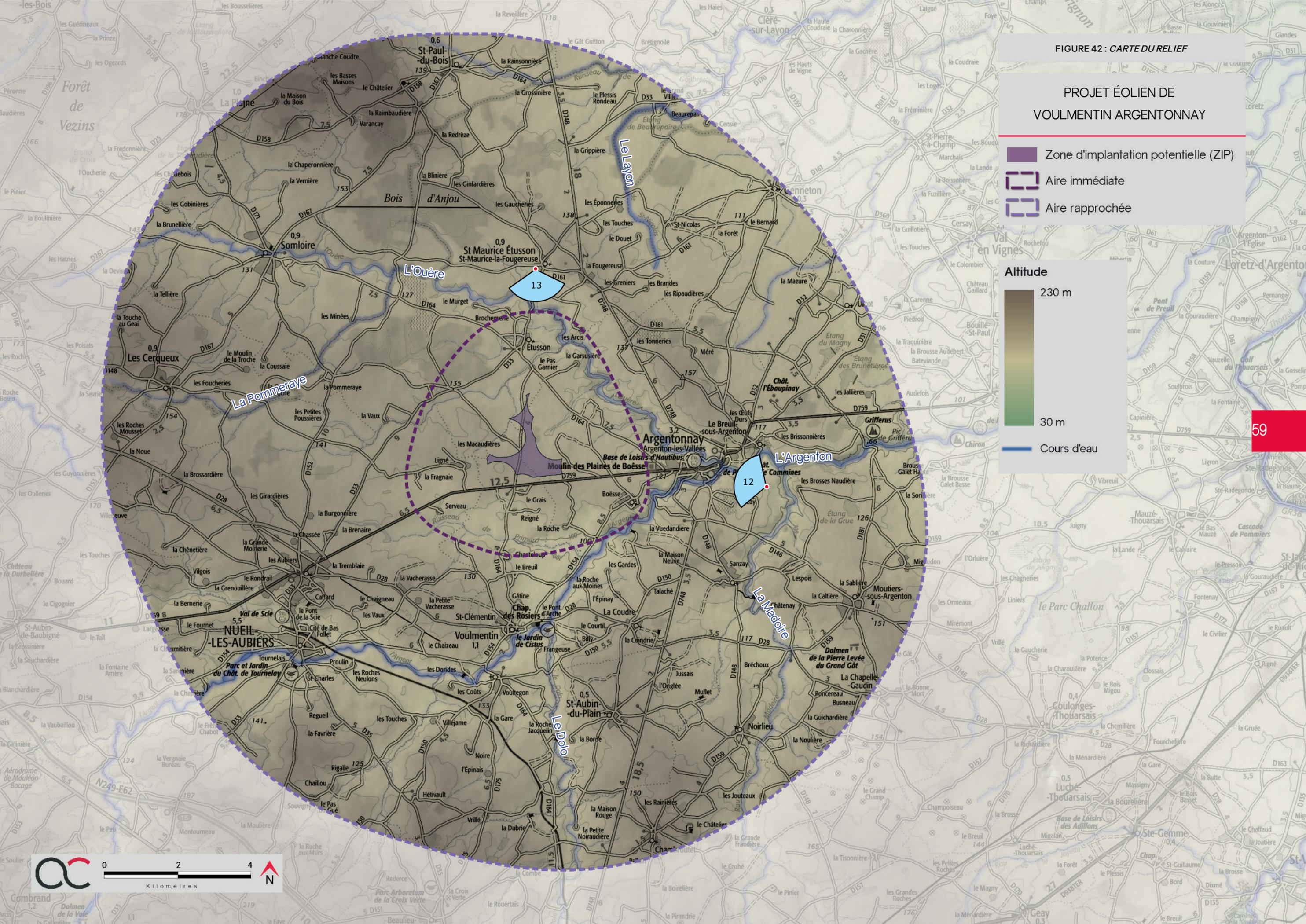


Photo 13 : Ambiance paysagère // Perception de la vallée de l'Ouère au loin depuis la sortie de bourg de St-Maurice-la-Fougereuse

FIGURE 42 : CARTE DU RELIEF

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



## 1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

L'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axes de déplacement assez dense de routes départementales et communales. Au sud, une voie verte réservée aux piétons et cyclistes part de Nueil-les-Aubiers vers le sud de l'aire d'étude. Ce réseau d'axes de déplacement, rayonne autour des villes de Nueil-les-Aubiers au sud-ouest et d'Argentonay à l'est de l'aire d'étude.

### 1.2.1. AXES VIAIRES

L'axe le plus fréquenté de l'aire rapprochée est la RD 759. Elle coupe l'aire d'étude en son centre selon un axe est/ouest. Cet axe principal passe dans l'aire d'étude immédiate au sud de la ZIP et par les villes d'Argentonay à l'est et de Nueil-les-Aubiers à l'ouest.

D'autres routes départementales et communales moins fréquentées rayonnent autour de la ZIP, notamment la RD 748 coupant la RD 759 perpendiculairement à Argentonay et suivant un axe nord-sud ou la RD 28 au sud et la RD 164 au nord-ouest.

Depuis les routes départementales et communales qui maillent le territoire d'étude, les sensibilités sont globalement qualifiées de très faibles à modérées - du fait de l'éloignement et du mouvement de l'observateur.

De plus, les perceptions visuelles sont régulièrement cloisonnées par des haies denses bordant les routes ou des boisements et l'implantation de la ZIP (latérale par rapport aux voies) réduit la lisibilité du VIP.

Par ailleurs, dès lors qu'un axe routier traverse un village, la trame bâtie et la végétation qui le composent, créent des masques visuels en direction de la ZIP. Cette dernière n'est alors pas perceptible.

Depuis les séquences de routes où la ZIP s'insère au plus proche de l'axe de la voie, les sensibilités sont généralement qualifiées de modérées à fortes.

### 1.2.2. CHEMINS DE RANDONNÉE

Une seule voie douce réservée aux piétons et cyclistes est présente au sein de l'aire d'étude. Elle commence dans le centre de Nueil-les-Aubiers au sud-ouest et descend vers le sud en direction de Bressuire .

Depuis cette voie douce les vues en direction du VIP sont fermées par le relief et la végétation émergeant des vallées ou des boisements. Aucune sensibilité avec le VIP n'a été identifiée depuis cet axe de déplacement.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré de visibilité du VIP (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation du tracé par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Cette analyse tient compte de la perception dynamique du paysage qui est également fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur. Ces sensibilités ont été reportées sur la carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.

FIGURE 43 : CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT

### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Axe routier**
  - Route principale
  - Route secondaire
- Sentier de randonnée**
  - Voie verte

- #### Angle apparent
- 0,1 - 0,5°
  - 0,5 - 1°
  - 1,0 - 5,0°
  - 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m  
- CORINE Land Cover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.5

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés

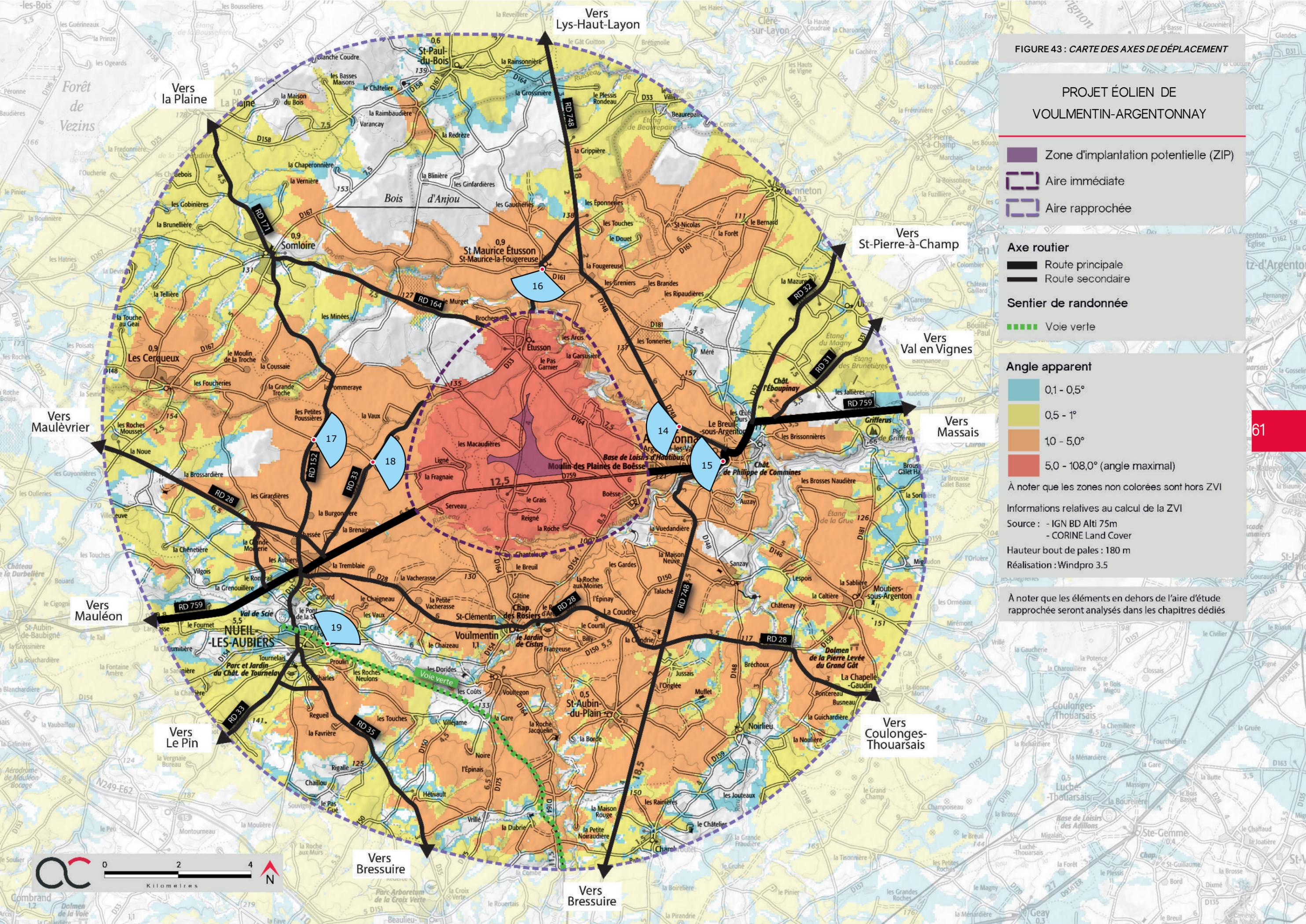




Photo 14 : Depuis la RD 748, à proximité de la ZIP, le VIP est masqué dans son ensemble par la trame végétale de bord de route et par les haies bocagères



Photo 15 : Depuis la RD 748, dans le centre-bourg d'Argentonnay, le VIP apparaît dans l'axe de la route mais est masqué en grande partie par la trame bâtie et végétale de la ville



Photo 16 : Perception du VIP depuis la RD33 à la sortie du bourg de Saint-Maurice-Étusseron - la vue est dégagée et le VIP apparaît dans son ensemble avec une prégnance modérée



Photo 17 : Le VIP apparaît filtré par la trame bocagère depuis la RD 152 - il se situe de manière latéral à la route et sa visibilité est minime



Photo 18 : Perception du VIP depuis la RD33 - le VIP est visible, filtré par la trame bocagère, en arrière plan du parc existant de la Fragnaie



Photo 19 : La voie verte est bordée d'arbres et arbustes mais quelques ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont possibles de manière ponctuelle - depuis cette ouverture le VIP est peu prégnant et en partie filtré par la trame végétale

### 1.2.3. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ LIÉE AUX PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

FIGURE 44 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT

#### PROJET ÉOLIEN DE VOULMENTIN-ARGENTONNAY

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

#### Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

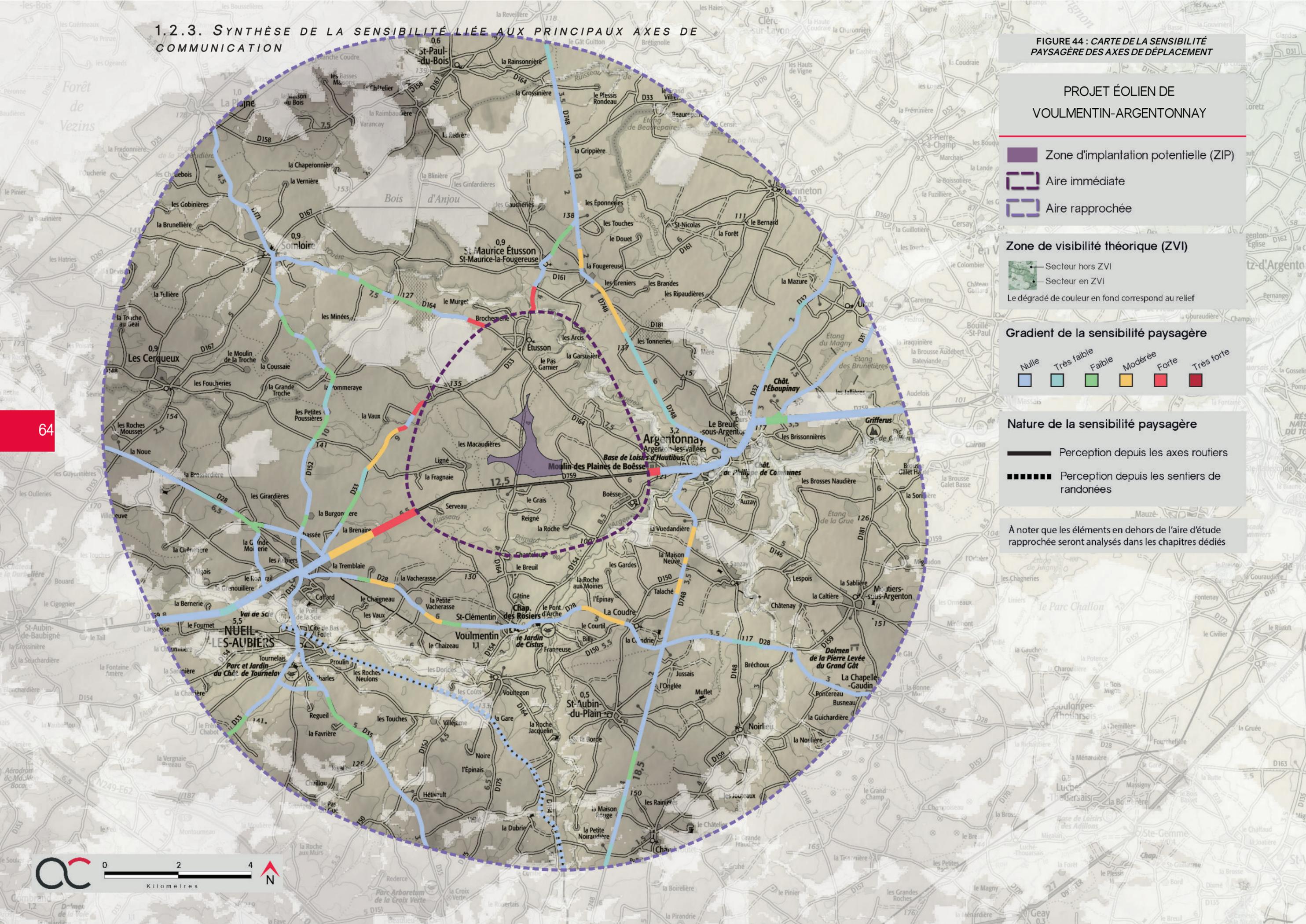
#### Gradient de la sensibilité paysagère

-  Nulle
-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

#### Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis les sentiers de randonnées

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude rapprochée seront analysés dans les chapitres dédiés





## 1.3. L'HABITAT

### 1.3.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs et principaux hameaux et selon leur typologie d'implantation<sup>1</sup>, la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse, regroupée par typologie d'implantation, s'appuie sur plusieurs éléments :

> une synthèse écrite précisant :

- les principaux bourgs présentant cette typologie d'implantation et leurs principales caractéristiques
- la perception de la silhouette de bourg et le risque de covisibilité avec le VIP
- les perceptions depuis les entrées, centres et sorties de bourg et la visibilité du VIP

> un tableau précisant l'ensemble des bourgs concernés par cette typologie d'implantation, leur catégorie de population<sup>2</sup>, leur distance à la ZIP, une description de leur localisation et de leur répartition par rapport à la zone de visibilité théorique du VIP

> des photographies, prises lors de la campagne terrain, depuis le centre-bourg ou les franges urbaines des bourgs les plus sensibles et/ou représentatifs de la typologie étudiée,

> un bloc diagramme, nappé d'une couche BD ortho et un profil de terrain (facteur d'élevation 1 pour 3), entre un bourg représentatif de la catégorie d'implantation et la ZIP

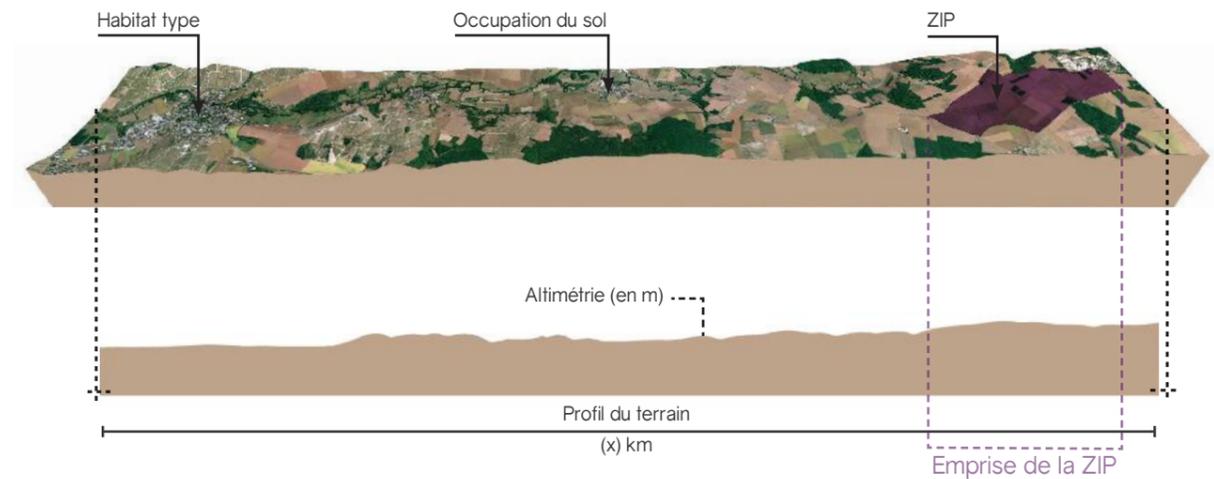


Figure 45 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes

À la fin du chapitre, une carte de synthèse conclut sur la sensibilité générale de chaque bourg.

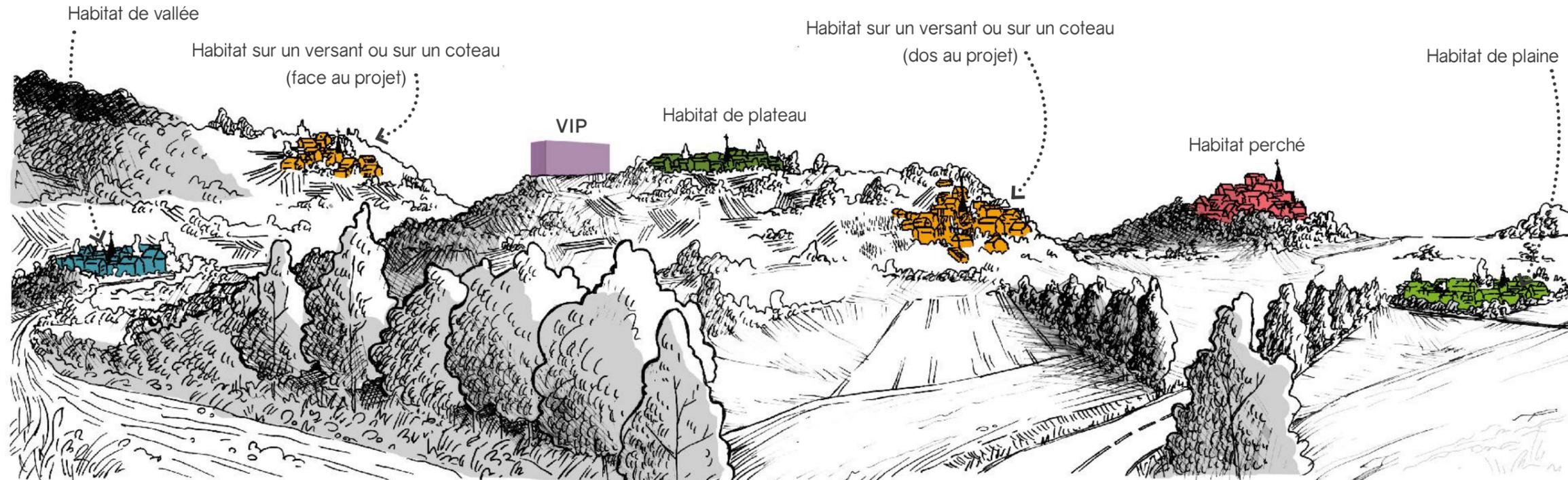


Figure 46 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat

1 La classification de la typologie d'implantation de l'habitat est issue de notre analyse.

2 Trois catégories d'habitat sont ainsi prises en compte : les villes, les villages et les hameaux. Les villes regroupent plus de 2000 habitants (définition INSEE), les villages comptent moins de 2000 habitants, et les hameaux sont rattachés à un village (ils peuvent parfois être plus conséquents que ce dernier). Les hameaux de petite taille et l'habitat isolé ne sont pas analysés à l'échelle de l'aire rapprochée, ils le seront en revanche au sein de l'aire d'étude immédiate.